

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CA VA SE VOIR APPLICABLES DU 01/01/2008 au 31/12/2008

I. – DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit en France à tous les opticiens détaillant des produits Ca Va Se Voir, dénommés ci-après « Opticiens Détaillants », et aux produits et services proposés par Ca Va Se Voir (ci-après « les Produits »).

Préalablement à toute commande, les présentes Conditions Générales de Vente ont été mises à la disposition de l'Opticien Détaillant, conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce.

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Opticien Détaillant aux Conditions Générales de Vente, sauf dérogation formelle de la part de Ca Va Se Voir, par un accord écrit et signé des deux parties.

Toute autre condition, clause ou stipulation insérée dans les documents commerciaux de l'Opticien Détaillant, en ce compris ses éventuelles conditions générales d'achat sont considérées comme nulles et non avenues.

II. – ADHESION

Un numéro de compte exclusif est attribué par Ca Va Se Voir à chacun des magasins des Opticiens Détaillants.

III. – COMMANDES

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par Ca Va Se Voir.

Les commandes ne pourront être modifiées ou annulées sans le consentement exprès de Ca Va Se Voir.

IV. – LIVRAISON

Le délai de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie. Le dépassement de ce délai ne peut donner lieu à aucune retenue, indemnité ou refus de marchandise de la part de l'Opticien Détaillant.

Ca Va Se Voir peut être amené à procéder à la livraison partielle d'une commande et cela ne peut en aucun cas justifier une contestation de la facture correspondante de la part de l'Opticien Détaillant.

Nos marchandises sont livrées contre éménagement lors des livraisons de jour et par mise à disposition des Produits dans les boîtes de livraison pour les livraisons de nuit.

Les Produits voyagent aux risques et périls de l'Opticien Détaillant. Les prix étant entendus hors frais de transport, Ca Va Se Voir se contente de l'organiser au nom et pour le compte de l'Opticien Détaillant. Ca Va Se Voir ne peut être tenu pour responsable des retards, avaries, casses, pertes ou manquants survenus lors du transport, les compagnies de transport en étant seules responsables. Il appartient donc à l'Opticien Détaillant de formuler toutes réserves sur le bordereau de livraison et de les confirmer auprès du dernier transporteur connu, selon les dispositions légales, ainsi que de prévenir, le jour même, Ca Va Se Voir.

V. – TARIFICATION

Les prix et conditions applicables sont ceux en vigueur au jour de l'acceptation de la commande par Ca Va Se Voir.

Les tarifs de vente, catalogues et autre document stipulant un prix et qui peuvent être remis par Ca Va Se Voir à l'Opticien Détaillant n'ont qu'une valeur indicative et ne constituent pas une offre commerciale. Les prix s'entendent hors taxes, port et frais d'emballage en supplément à la charge de l'opticien.

Prix et conditions peuvent être modifiés sans préavis.

VI. – REGLEMENT

Ca Va Se Voir adresse à chaque Opticien Détaillant les bons de livraison correspondant à chaque livraison ainsi qu'une facturation mensuelle.

Les règlements doivent précisément correspondre aux relevés tiers payeur et aucune réclamation ne sera acceptée si elle n'est pas adressée à Ca Va Se Voir par écrit, au plus tard dans les 15 jours ouvrés suivant la réception de la facture.

La date de règlement est celle figurant sur les factures.

Tout défaut de paiement à la date fixée entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, quelque soit le mode de règlement prévu.
- La suspension des commandes et livraisons en cours.
- L'exigibilité de pénalités de retard dont le taux d'intérêt est de 1% mensuel.

VII. – GARANTIE, RESPONSABILITE, RETOURS

Les Produits commercialisés par Ca Va Se Voir sont conformes aux règles, normes françaises et communautaires applicables en France.

Ils sont garantis contre tout défaut de fabrication dans un délai de deux ans à compter de leur vente.

La mise en jeu de la garantie donnera lieu soit au remplacement du Produit, soit au remboursement du prix payé par l'Opticien Détaillant, la pièce défectueuse ne fera pas l'objet d'un retour à Ca Va Se Voir.

La garantie n'est due que si l'utilisation du Produit a été conforme à sa destination (sont donc exclus les fonctionnements défectueux dus à l'usure normale, aux défauts d'entretien et ou à la négligence).

L'Opticien Détaillant ne pourra prétendre à aucune autre indemnité ou dommages et intérêts.

Tout retour de Produit sera refusé à l'Opticien Détaillant s'il n'a pas été au préalable accepté par Ca Va Se Voir, si les Produits ne sont pas restitués dans leur emballage d'origine (en parfait état) et si les marchandises ne sont pas accompagnées de la copie du bordereau de livraison initial.

Dans le cadre de la revente des Produits à l'extérieur du territoire national français, il appartient à l'Opticien Détaillant de vérifier la licéité d'une telle revente, les garanties définies ci-dessus ne couvrant pas une telle revente.

VIII. – RESERVE DE PROPRIETE

Ca Va Se Voir conserve la propriété des Produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix par l'Opticien Détaillant. Les risques des Produits sont cependant transférés dès la sortie des entrepôts de ceux-ci.

En cas de défaut de paiement, Ca Va Se Voir pourra revendiquer les Produits et résoudre la vente.

Les chèques et traites ne sont considérés, au titre des présentes Conditions Générales de Vente, comme des paiements qu'à compter de leur parfait encaissement.

IX. - JURIDICTION COMPETENTE

Tous les litiges pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Dijon et ce, même en cas de recours en garantie ou pluralité de défendeurs.